

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 08 juin 2020 à 18 heures, à la salle polyvalente, rue de Prunay, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Hattat Jean-Paul, M. Lux Laurent, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Hattat Lola, Mme Migeon Christine, M. Verzeaux Benjamin et Mme Pierrot Claire
Absente ayant donné procuration : Mme Gaveau Nathalie à Mme Beaudoin Marie-Dominique

Secrétaire de séance : M. Bonhomme Romain

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 26 mai 2020

2 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le courrier en date du 04 juin 2020 de Monsieur Romain Bonhomme, maire de la commune sollicitant la réduction de son indemnité de fonction,

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de sa demande de percevoir une indemnité fixée à 32.7 % du montant de référence, soit : 1 271.83 € représentant une diminution de 20 %.

Décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 26 mai 2020, les indemnités de fonction des adjoints comme suit :

- 1er adjoint, M. MICHAUX Aurélien : 12.6 % soit : 490.06 €
 - 2ème adjoint, Mme De PREMONVILLE Catherine : 12.6 % soit : 490.06 €
 - 3ème adjoint, M. ANTUNES Antonio : 12.6 % soit : 490.06 €
 - 4^{ème} adjoint, Mme SAUVAGEOT Maud : 12.6 % soit : 490.06 €
- représentant une diminution de 17 % de l'indemnité d'adjoint.

3 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Malgré le caractère non obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir un CCAS et de fixer le nombre des membres de son conseil d'administration présidé de droit par le maire de la collectivité à 8 dont 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

4 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil municipal a procédé à l'élection des 4 délégués titulaires représentant la collectivité.

Ont été proclamés élus : Mme Catherine De Prémonville, Mme Marie-Dominique Beaudoin, Mme Claire Pierrot et M. Laurent Lux

5 – ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal procède à l'élection du correspondant « Défense »

M. Aurélien Michaux obtient 15 voix. Il est proclamé élu correspondant « Défense » en sa qualité d'adjoint également en charge de la sécurité.

6 – CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Considérant la nécessité de former des commissions de travail pluridisciplinaires chargées d'étudier et de préparer les dossiers soumis au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

INTITULE	MEMBRES ELUS REFERENTS	MEMBRES
Budget – Finances- Commande Publique – Mairie Conseils 3.0 – Economie locale	Mme Maud Sauvageot Mme Jennifer Murias- Lambert	Tous membres du conseil municipal
Travaux (bâtiments, voiries ; réseaux, équipements publics...)	M. Antonio Antunes M. Jean-Paul Hattat	M. Romain Bonhomme M. Benjamin Verzeaux
Proximité et sécurité (équipes techniques municipales, vie associative, pompiers, gestion des salles...)	M. Aurélien Michaux M. Laurent Lux	Mme Nathalie Gaveau
Solidarité et vie locale (services à la population, évènementiel, fleurissement, marché, CCAS, séniors, jeunesse, école...)	Mme Catherine De Prémonville Mme Marie-Dominique Beaudoin	Mme Maud Sauvageot Mme Nathalie Gaveau Mme Claire Pierrot
Urbanisme – Environnement - Agriculture	M. Romain Bonhomme M. Jean-Paul Hattat	M. Fabrice Gallois M. Benjamin Verzeaux
Communication	Mme Lola Hattat Mme Claire Pierrot	M. Romain Bonhomme Mme Maud Sauvageot Mme Christine Migeon

7 – DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire des attributions relevant de l'assemblée communale,
le conseil municipal à l'unanimité décide de déléguer au maire les attributions suivantes :

1° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés de travaux, services, fournitures et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 40 000 €

2° passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

3° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

4° accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

5° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

6° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants

- Les actes de vandalisme contre tout élément du patrimoine communal,
- Les actes allant à l'encontre des lois et règlements et portant préjudice à la commune tels que dépôts sauvages d'ordures, graffitis, etc...
- Les actes de violence à l'encontre d'un membre du personnel municipal dans l'exercice de ses fonctions,
- Les actes de quelque nature qu'ils soient portant préjudice à la commune ou à l'un de ses représentants ou à des membres de son personnel,
- Les recours portés devant une juridiction administrative contre un acte du maire ou du conseil municipal,
- Les dépôts de plainte avec constitution de partie civile.

et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €. Le maire est autorisé à choisir un avocat.

7° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €

8° procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

8 – DECISION SUR LA RECONSTRUCTION DE L'ATELIER COMMUNAL/CPI

L'appel d'offres pour les travaux de reconstruction du CPI et des ateliers municipaux a été lancé le 18 avril dernier. Le dossier d'appel d'offres a fait l'objet d'une analyse détaillée par la commission travaux. Elle fait apparaître des fonctionnalités à revoir au niveau du bâtiment tant au niveau de sa conception que du parti d'aménagement retenu.

Considérant l'importance de l'investissement, particulièrement le reste à charge pour la commune de plus de 450 000 € à l'issue de l'appel d'offres, sans compter les aléas de chantier ou les sujétions particulières, qui pourraient faire grimper encore l'addition financière,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de classer sans suite l'appel d'offre sans indemnités de dédit aux candidats, de donner mandat à la commission travaux pour réétudier les conditions du contrat de conception initial avec le Moe, de relancer une phase d'avant-projet sur la base d'un programme à redéfinir dans sa totalité selon les principes suivants : maîtrise des coûts et des délais, fonctionnalités bâtementaires optimisées, limitation de l'empreinte carbone ...

9 – EXONERATION DU PAIEMENT DES LOYERS DU CABINET MEDICAL ET DE LA MICRO-CRECHE

Suite à la demande des locataires Monsieur le Maire, propose le dégrèvement des loyers municipaux pour les mois d'avril et mai 2020 en référence à la force majeure et aux textes réglementaires de soutien aux activités professionnelles durant la période de COVID 19. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer :

- la micro-crèche des loyers des mois d'avril (400 €) et mai 2020 (400 €) soit 800 €

- le cabinet médical des loyers des mois d'avril (915.45 €) et mai 2020 (915.45 €) soit 1830.90 €

10 – PROPOSITION DE REFORME DE LA REGIE DE MARCHE – DROITS DE PLACE

Considérant que la taxe sur les emplacements coûte aussi chère à recouvrir que le produit qu'elle ne rapporte à la collectivité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression de la régie de recettes des droits de place du marché. Il donne objectif à la commission solidarité de poursuivre le développement et l'installation de nouveaux commerçants ambulants sur notre territoire.

11 – MESURES MUNICIPALES SUR LA COVID 19

Point sur l'école : les élèves à partir de la grande section ont repris l'école pour 2 jours de cours par semaine, service périscolaire et centre aéré sont désormais en fonctionnement. Le petit parc ouvert depuis vendredi 5 juin 2020.

Bibliothèque en service restreint, commande de livres par mail, téléphone ou sur le site de réseau culture et vous, retrait des documents sur rendez-vous.

City park et terrain de football fermés, les sports collectifs ou de contact ne sont pas autorisés. Le Conseil Sanitaire du 22 juin apportera de nouvelles réponses sur les conditions de réouverture.

Un point sera fait avec les associations pour une remise à disposition des salles communales au profit des activités sportives et culturelles désormais autorisées.

Livraison des masques pour la population d'ici la fin de semaine.

12 – DIVERS

Devant l'église l'accès sera sécurisé pour bloquer l'accès aux voitures et éviter les dégradations récurrentes sur les équipements publics.

Concernant le projet de lotissement entre l'école et le gymnase et suite à la demande du Maire, le PDG de Plurial Novilia viendra présenter aux élus le projet de construction des 22 logements sociaux lors d'une prochaine municipalité. Contact sera pris avec les administrés ayant fait une demande de pré-réservation afin de vérifier leur éligibilité aux conditions de ressources à ne pas dépasser pour ces logements qui sont conventionnés en PLAI et PLUS. Sur ce projet le reste à charge pour la commune est de 475 000€ selon un calendrier de versement au promoteur jusqu'en 2024.

Projet de lotissement avenue des Monts de Champagne porté par la société Minvest, visant création de 16 lots de terrains à bâtir, les travaux de viabilisation seront terminés cet été. Les premiers permis de construire ont déjà été déposés. Il reste 10 lots à la vente. La commission travaux se charge d'examiner les conditions de construction des équipements de viabilisation du lotissement en vue de la future rétrocession.

Mme Pierrot demande si les bennes à verre mises à disposition en libre-service pendant la période de confinement peuvent être réinstallées en dehors de la déchetterie. Une demande auprès du Grand Reims sera faite pour tester la faisabilité d'une réimplantation sur un autre endroit de la commune. Elle signale que le boulodrome, du fait de l'épaisseur du sable n'est plus praticable.

Est évoqué par Mme Quartier le dispositif « chantier jeunes » qui permet de rassembler de jeunes bénévoles, souvent des adolescents, ayant pour but la restauration du patrimoine, l'entretien d'espaces publics moyennant un encadrement technique par une structure associative. Ce dispositif sera mis à l'étude.

Mme Pierrot signale que la rue des Ecoles est régulièrement prise en sens interdit. M. le Maire indique que le sujet de la sécurisation des circulations routières est un dossier prioritaire qui sera étudié sur l'ensemble du village. Par ailleurs le secteur Rue des Ecoles, des Moulins et des Cossons fera l'objet des prochains travaux de requalification de voiries et de l'assainissement.

Mme Beaudoin rappelle l'organisation de la journée de Fleurissement du village le 13 juin.

**Le Maire,
R. BONHOMME**